

Les règles du jeu

Concours *Connaissez-vous les Centres DMV?*

Date : 11 mai 2015 au 22 mai 2015

Ce concours est organisé et mis en œuvre par l'équipe du centre vétérinaire DMV-Montréal, situé au 2300, 54^{ème} avenue, à Lachine. Le concours s'échelonne du lundi 11 mai 2015 au vendredi 22 mai 2015 et est accessible uniquement sur le site web de l'entreprise (<http://centredmv.com/>).

1) Les conditions d'admissibilité

Ce concours s'adresse aux résidents de la province de Québec ayant atteint l'âge légal de la maturité (18 ans) à la date de l'inscription. Aucun achat n'est requis à la participation du concours. Le participant doit *avoir aimé* la page Facebook d'un des centres vétérinaires DMV, faisant référence au DMV-Nord, DMV-Sud et DMV-Montréal, afin que celui-ci puisse être éligible au concours. Tout participant devra soumettre son nom, son âge ainsi que son numéro de téléphone (ou adresse électronique) afin d'établir un contact avec celui-ci, si gagnant.

Sont exclus : les employés, gestionnaires et actionnaires œuvrant aux centres DMV-Nord, DMV-Montréal et/ou DMV-Sud ainsi que tous les partenaires faisant affaires avec ces trois établissements vétérinaires.

2) Les règles de conduite

Afin d'assurer une parfaite équité entre les participants du concours, certaines règles sont en vigueur, dont l'infraction à l'une de celles-ci engendrerait la disqualification du participant. Dans le cadre du concours, il est interdit de;

- remplir à plus d'une reprise le jeu-questionnaire
- répondre à plus d'un choix de réponse par question
- omettre les informations personnelles requis à la validation du participant.

3) Le déroulement du concours

Le concours est un questionnaire composé de 5 questions à choix multiples, dont les réponses se retrouvent à l'intégralité sur le site web de l'entreprise (<http://centredmv.com/>). Les participants se doivent de répondre à chacune des questions en cochant qu'un seul choix de réponses afin que leurs résultats soient pris en considération. Une fois avoir compléter l'ensemble des questions, il est important de valider l'envoi du questionnaire en cliquant sur l'onglet "*Envoyer*" situé dans le bas de la

page. L'énoncé répondu correctement engendrera un pointage de 1 à la question, alors qu'une erreur engendrera un score de 0.

4) La détermination du gagnant

Chacune des réponses des participants sera analysée afin d'être en mesure de sélectionner les participants ayant offerts les meilleurs scores. Ensuite, ceux-ci seront choisis au hasard afin de déterminer un ultime gagnant, qui se verra accordé deux billets de cinéma d'une valeur de 25\$, comprenant le film et le popcorn.

5) La remise du prix

Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit être contacté par téléphone ou par courriel, à l'entière discrétion du centre vétérinaire DMV, dans les huit (8) jours suivant le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées entreprises par le centre vétérinaire DMV au cours de cette période sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. À la suite de la validation du gagnant, le prix sera envoyé au domicile de celui-ci.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, le centre vétérinaire DMV effectuera un nouveau tirage parmi les participants admissibles restants jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.